



- 
- c) se réjouit à la perspective de célébrer en 2025 le 30<sup>ème</sup> anniversaire de la 4<sup>e</sup> Conférence mondiale sur les femmes et de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, et se félicite de la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies déclarant 2026 «Année internationale des agricultrices», estimant que ces initiatives peuvent créer un environnement favorable à la promotion, à l'assimilation et à l'utilisation des Directives volontaires.
2. La session débutera par [une présentation sur les directives/les interventions liminaires (à confirmer)] de [...], suivie(s) d'une table ronde animée par [...]. La table ronde sera composée de:
- [...]
  - [...]
  - [...]
3. Le Comité prend note des observations suivantes formulées en séance plénière:
- a) [...]
  - b) [...]
  - c) [...]
  - d) [...]